

Statuts de l'ADC Switzerland

Que fait l'ADC Switzerland? (Nom/siège/but)


1. «ADC Switzerland» est une association au sens des art. 60 ss du CC. Le siège de l'association est situé à Zurich.
2. L'ADC Switzerland est l'association des créatifs leaders du secteur de la communication. Elle a pour objectif la promotion de la qualité en création.
- 3a. L'ADC Switzerland améliore la communication créative en l'évaluant. Les travaux dont la qualité est supérieure à la moyenne reçoivent une distinction de bronze, ceux de qualité exceptionnelle une distinction d'argent et les travaux novateurs une distinction d'or et le meilleur du meilleur la distinction Grand Prix. En publiant ces distinctions, l'association en fait un thème public.
- 3b. L'ADC Switzerland améliore la communication créative en encourageant la relève. Avec ses partenaires, l'association gère l'Ad School et organise des concours pour la jeune génération.

Qui est affilié à l'ADC Switzerland?

- 4a. L'ADC Switzerland compte plusieurs catégories de membres: ADC Jury Members et ADC Members (membres actifs), ADC Young Members et ADC Friends, ADC Friends Corporate Gold et ADC Friends Corporate Silver (membres passifs) ainsi que la catégorie ADC Hall of Fame.
- 4b. Les membres ADC Friends et ADC Young Members n'ont aucun droit de vote. Les membres de l'ADC Hall of Fame ont tous les droits, mais aucun devoir. Le comité directeur définit les droits et devoirs de chaque catégorie de membres dans un règlement distinct.
5. Une commission d'admission, qui se réunit plusieurs fois par an, étudie les nouvelles admissions et prend sa décision à la simple majorité. La commission d'admission est composée du comité directeur et de 10 à 15 ADC Jury Members et ADC Members réélus chaque année lors de l'assemblée. La commission d'admission siège sur une base tournante: à chaque fois, 6 personnes – 3 membres du comité ainsi que 3 ADC Jury Members et ADC Members – examinent les candidatures et décident des nouvelles admissions.

En outre, de nouveaux ADC Jury Members et ADC Members peuvent également être proposés au comité, qui décide de leur admission à la simple majorité.

6. Les ADC Young Members se qualifient en remportant l'or, l'argent ou le bronze pour leur travail de fin d'études à l'Ad School et/ou en remportant le prix ADC Young Creatives Award et/ou en obtenant le titre de "Student of the Year" lors des ADC Awards.

- 
- 7a. La catégorie ADC Friends regroupe toutes les personnes désireuses, par leur cotisation, de soutenir l'ADC Switzerland (catégorie ouverte à tous).
 7. Les catégories ADC Friends Corporate Gold et Silver sont réservées aux entreprises (donneurs d'ordre, entreprises de médias, agences de communication, sociétés de production et associations apparentées, organisations, institutions scolaires, etc.) désireuses, par leur cotisation, de soutenir l'ADC Switzerland (catégorie ouverte à toute entreprise).
 8. La catégorie ADC Hall of Fame regroupe les personnes dont les travaux exceptionnels sont reconnus et honorés. Les admissions dans cette catégorie sont décidées par le comité.

Démission/exclusion de l'association (fin de l'affiliation)


9. Pour les personnes physiques, l'affiliation cesse par démission, exclusion ou décès. Pour les personnes morales, c'est la démission, l'exclusion ou la dissolution qui y met un terme.
10. La démission doit être signifiée par écrit après observation d'un délai d'un mois à compter de la fin de l'année associative (30 juin). Cette disposition s'applique à l'ensemble des catégories de membres. Si la démission n'est pas signifiée en temps voulu, l'affiliation est automatiquement reconduite pour une année supplémentaire.
11. ADC Young Members: l'affiliation est valable jusqu'à la démission ou l'admission à l'ADC Switzerland en tant que ADC Jury Member ou ADC Member.
- 12a. En cas de transgression des statuts de l'association ou de manquement à l'une de ses dispositions, l'exclusion du membre contrevenant peut être décidée à la majorité simple de l'assemblée générale.
- 12b. L'exclusion peut également être prononcée à la majorité simple du comité si le membre ne remplit pas ses obligations financières vis-à-vis de l'association.
13. Avec la démission ou l'exclusion, le membre perd tout droit sur les biens de l'association.

Comment l'ADC Switzerland évalue-t-elle?

14. Le jury est composé d'ADC Jury Members, de membres de l'ADC Hall of Fame, de jurés invités par le comité ainsi que d'ADC Young Members qualifiés, répartis par le directeur du jury (max. deux par groupe de jury; les ADC Young Members ne peuvent évaluer que la Shortlist/le Bronze). C'est au comité que revient la sélection du chef de jury.

Les ADC Jury Members doivent se qualifier pour le jury Argent et Or du deuxième jour: seuls les ADC Jury Members ayant remporté au moins une distinction dans les cinq ans qui précèdent l'évaluation (Bronze, Argent, Or ou Evergreen) peuvent se qualifier. Cette condition ne s'applique pas aux membres de l'ADC Hall of Fame et aux jurés invités.

Les présidents et présidentes du jury choisissent le Grand Prix de l'année parmi toutes les distinctions d'or. Celui-ci n'est toutefois pas obligatoirement attribué, mais seulement lorsqu'un travail d'or se distingue parmi tous les autres travaux d'or. La décision est prise à la simple majorité.


- 
15. Les résultats de l'évaluation sont publiés sur www.adc.ch et dans les archives de l'ADC.

Qui dirige et qui finance l'ADC Switzerland? (Organisation/moyens)

16. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an pour élire les membres du comité directeur et les réviseurs, établir l'exercice annuel et prendre les décisions leur incombant légalement.
17. Le comité est constitué d'au moins sept ADC Jury Members et ADC Members, nommés par le président selon les besoins de l'association et leur aptitude, et proposés à l'élection ou à la réélection de l'assemblée générale.
18. L'ADC Switzerland possède un bureau avec une direction élue par le comité.
19. Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées par le comité, pour autant que celui-ci ou un cinquième des ADC Jury Members et ADC Members en fassent la demande écrite avec indication d'un motif.
20. L'assemblée générale a le pouvoir de délibérer, sans qu'un nombre prédéfini d'ADC Jury Members et ADC Members soit nécessaire. Il suffit de la majorité simple pour prendre une décision.
21. Un procès-verbal des délibérations et décisions prises par l'assemblée doit être dressé et envoyé aux membres.
22. Le comité se réunit sur convocation d'un membre du comité. Le comité a le pouvoir de délibérer si au moins cinq membres du comité sont présents. Les décisions sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité des voix, le président tranche. Les décisions par voie de circulaire sont admises; elles doivent être consignées dans le procès-verbal du comité.
23. L'état des comptes de l'association est contrôlé annuellement par au moins deux réviseurs. Ils fournissent un rapport à l'assemblée générale et font la demande de leur approbation ou rejet. Un organisme de contrôle ainsi que les réviseurs sont choisis par l'assemblée générale pour une durée d'une année.
24. Les membres de l'ADC Switzerland cotisent selon le barème suivant:
ADC Jury Members: CHF 850.– annuels
ADC Members : CHF 500.– annuels
ADC Young Members: CHF 150.– annuels
ADC Friends: CHF 500.– annuels
ADC Friends Corporate Gold: CHF 4000.– annuels
ADC Friends Corporate Silver: CHF 2000.– annuels
ADC Hall of Fame: CHF 0.–

Seuls les biens de l'ADC Switzerland répondent de ces contributions. Toute responsabilité personnelle des membres est exclue. Les cotisations sont perçues à l'occasion de l'assemblée générale.

- 24a. Les ADC Jury Members et ADC Members (membres actifs) et ADC Young Members, ADC Friends, ADC Friends Corporate Gold et ADC Friends Corporate Silver (membres passifs) et les membres de l'ADC Hall of Fame acceptent, en adhérant à ADC, de fournir leurs données personnelles, notamment leurs qualifications professionnelles et autres. Ces données ainsi que les informations enregistrées dans le cadre de leur participation à des commissions ou des



événements sont publiées par l'ADC sur le site Internet de l'ADC, utilisées en vue de la réalisation de l'objectif poursuivi par l'association et transmises à des sponsors et des associations partenaires en Europe à des fins de collaboration et d'établissement de contact (voir la politique de traitement des données actuellement en vigueur).

Modifications de statuts

25. Les présents statuts ne peuvent être modifiés que dans le cadre d'une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire convoquée dans les règles, et uniquement avec la majorité simple des voix des personnes présentes.

Autres points importants

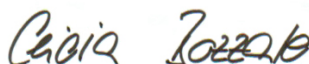
26. L'ADC Switzerland est soumise aux dispositions de l'art. 60 ss. du Code civil suisse qui régissent les associations. Les présents statuts remplacent toutes les dispositions antérieures des années 1976, 1990, 1993, 2001, 2002, 2006, 2009, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2019 et 2022.

Les présents statuts remplacent ceux datés du 1^{er} septembre 2022 et entrent en vigueur le 9 février 2023, après approbation par l'assemblée générale.

Zurich, le 9 février 2023



Thomas Wildberger
Président de l'ADC



Gioia Bozzato
Directrice de l'ADC

Règlement de l'art. 4 des statuts

ADC Jury Members

Membres actifs ayant le droit d'être jurés, créatifs leaders du secteur de la communication résidant en Suisse ou ayant la nationalité suisse. Ils justifient d'une contribution créative substantielle à plusieurs travaux.

Devoirs: s'acquitter des CHF 850.- de cotisation annuelle, participer à l'assemblée générale et engagement correspondant en cas d'élection au sein du comité directeur.

Droits: prestations

- Droit de vote à l'assemblée générale
- Droit de jurer aux ADC Awards
- Participation à la Creative Week
- 1 entrée au gala ADC, d'une valeur de CHF 350.-
- 1 entrée à tarif réduit au gala ADC, d'une valeur de CHF 250.- (réduction de CHF 100.-)
- Libre accès à l'ensemble des manifestations spécialisées et événements (apéritif inclus) à la galerie de l'ADC
- Accès et utilisation des archives de l'ADC et possibilité de commander l'annuaire ADC (impression sur demande)
- Réseautage au niveau de l'ADC Europe, possibilité de postuler en tant que juré aux ADC*E Awards (maximum de 4 jurés par an)
- Soumission(s) gratuite(s) à l'ADC*E de travaux ayant reçu la distinction Or par l'ADC Switzerland
- Promotion de la relève en Suisse par le biais de l'Ad School
- Plate-forme www.adc.ch avec intégration d'une photo et des coordonnées, mise à jour et outil Web
- Charge administrative (bureau), suivi des membres, acquisition de nouveaux membres et de sponsors et services/soin des relations aux membres. Frais de personnel, frais liés aux locaux

ADC Members

Membres actifs sans droit de jurer, créatifs leaders du secteur de la communication résidant en Suisse ou ayant la nationalité suisse.

Devoirs: s'acquitter des CHF 500.- de cotisation annuelle, participer à l'assemblée générale et engagement correspondant en cas d'élection au sein du comité directeur.

Droits: prestations

- Droit de vote à l'assemblée générale
- Participation à la Creative Week
- 1 entrée au gala ADC, d'une valeur de CHF 350.-

- Libre accès à l'ensemble des manifestations spécialisées et événements (apéritif inclus) à la galerie de l'ADC
- Accès et utilisation des archives de l'ADC et possibilité de commander l'annuaire ADC (impression sur demande)
- Réseautage au niveau de l'ADC Europe
- Soumission(s) gratuite(s) à l'ADC*E de travaux ayant reçu la distinction Or par l'ADC Switzerland
- Promotion de la relève en Suisse par le biais de l'Ad School
- Plate-forme www.adc.ch avec intégration d'une photo et des coordonnées, mise à jour et outil Web
- Charge administrative (bureau), suivi des membres, acquisition de nouveaux membres et de sponsors et services/soin des relations aux membres. Frais de personnel, frais liés aux locaux

ADC Young Members Jeunes créatifs débutants dans le secteur de la communication et potentiels ADC Jury Members ou ADC Members.

Devoirs: s'acquitter des CHF 150.- de cotisation annuelle

Droits: prestations

- Admission au prochain jury de l'ADC
- Libre accès à l'ensemble des manifestations spécialisées et événements (apéritif inclus) à la galerie de l'ADC
- Possibilité de postuler aux Creative Camps/Events d'ADC*E (deux camps par an, auxquels peuvent normalement participer 2 créatifs suisses)
- Plate-forme www.adc.ch avec intégration d'une photo et des coordonnées, mise à jour et outil Web

ADC Friends

Membres passifs, amis de l'ADC qui sont intéressés à soutenir le club et le secteur.

Devoirs: s'acquitter des CHF 500.- de cotisation annuelle

Droits: prestations

- 1 entrée au gala ADC, d'une valeur de CHF 350.-
- Libre accès à l'ensemble des manifestations spécialisées et événements (apéritif inclus) à la galerie de l'ADC
- Accès et utilisation des archives ADC et possibilité de commander l'annuaire ADC (impression sur demande)
- Promotion de la relève en Suisse par le biais de l'Ad School
- Plate-forme www.adc.ch avec intégration d'une photo et des coordonnées, mise à jour et outil Web

ADC Friends Corporate Gold

Entreprises, donneurs d'ordre, entreprises de médias, agences de communication, sociétés de production et associations apparentées, organisations et institutions scolaires

Devoirs: s'acquitter des CHF 4000.- de cotisation annuelle



Droits: prestations

- 4 entrées au gala ADC, d'une valeur unitaire de CHF 350.–
- Libre accès à l'ensemble des manifestations spécialisées et événements (apéritif inclus) à la galerie de l'ADC
- Accès et utilisation des archives de l'ADC et possibilité de commander l'annuaire ADC (impression sur demande)
- Intégration du logo dans l'annuaire ADC, sur le mur des sponsors lors du gala ADC ainsi que sur le site Web ADC
- Invitation au Dîner des partenaires

ADC Members Corporate Silver

Entreprises, donneurs d'ordre, entreprises de médias, agences de communication, sociétés de production et associations apparentées, organisations et institutions scolaires

Devoirs: s'acquitter des CHF 2000.– de cotisation annuelle

Droits: prestations

- 2 entrées au gala ADC, d'une valeur unitaire de CHF 350.–
- Libre accès à l'ensemble des manifestations spécialisées et événements (apéritif inclus) à la galerie de l'ADC
- Accès et utilisation des archives ADC et possibilité de commander l'annuaire ADC (impression sur demande)
- Intégration du logo dans l'annuaire ADC, sur le mur des sponsors lors du gala ADC ainsi que sur le site Web ADC
- Invitation au Dîner des partenaires

ADC Hall of Fame

Personnes dont les travaux exceptionnels sont reconnus et honorés.

Devoirs: aucun

Droits: prestations

- Droit de vote à l'assemblée générale
- Droit de jurer aux ADC Awards
- Participation à la Creative Week
- 2 entrées au gala ADC, d'une valeur unitaire de CHF 350.–
- Libre accès à l'ensemble des manifestations spécialisées et événements (apéritif inclus) à la galerie de l'ADC
- Accès et utilisation des archives de l'ADC et possibilité de commander l'annuaire ADC (impression sur demande)
- Réseautage au niveau d'ADC Europe, possibilité de postuler en tant que juré aux ADC*E Awards (maximum de 4 jurés par an)
- Soumission(s) gratuite(s) à l'ADC*E de travaux ayant reçu la distinction Or par l'ADC Switzerland
- Promotion de la relève en Suisse par le biais de l'Ad School
- Plate-forme www.adc.ch avec intégration d'une photo et des coordonnées, mise à jour et outil Web

Zurich, le 9 février 2023/gb